

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trois décembre deux mil vingt, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Instauration d'un droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, à la majorité :

- INSTITUTE un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du plan local d'urbanisme de la commune.

2- Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion espaces verts-environnement » pour l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement en 2021 de la convention avec l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo.

3- Renouvellement de la convention multi-services de la FGDON 35 (2021/2024).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la signature de la convention multi-services de la société FGDON 35.

4- Gendarmerie - Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la signature de la convention relative au protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre sur le ressort du TGI de Saint-Malo.

La convention proposée par Mme la Procureure du Tribunal Judiciaire de Saint Malo a un double objectif :

- Adapter localement et de manière uniforme la procédure du rappel à l'ordre par les Maires qui désirent la mettre en place sur leur commune.

- Garantir au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la mairie et celle du parquet de Saint Malo en matière de prévention de la délinquance.